



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	258-2025
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2025.GRPARL.530
Déposée le :	11.09.2025
Motion de groupe :	Oui
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Les VERT-E-S (Dubler, Bern) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1177/2025 du 5 novembre 2025
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	Non classifié

Quelle suite pour NeVo/Rialto ?

Lancé en 2017, le projet informatique NeVo/Rialto de la Police cantonale bernoise et du Ministère public visait à établir un pont numérique sans rupture de support entre la police et la justice. Un crédit d'investissement de quelque 13,5 millions de francs avait été approuvé en 2016 pour sa mise en œuvre. Des crédits complémentaires ont été nécessaires au cours du projet de sorte que le coût total a fortement augmenté. Le logiciel a été mis en place à la police au printemps 2022 seulement, avec un retard important et après l'allocation de crédits complémentaires.

Peu après la mise en place du logiciel, des collaboratrices et des collaborateurs de la Police cantonale ont signalé que des procédures simples, comme la perte d'une pièce d'identité, par exemple, pouvaient prendre désormais jusqu'à une heure de travail au lieu des cinq minutes habituelles. Par ailleurs, des auditions avaient dû être répétées à la suite de la perte de l'ensemble des données. De nombreux messages d'erreur ont été ignorés pendant des mois et la charge supplémentaire de travail a limité sérieusement la présence de la police à l'extérieur. Les personnes concernées ont eu l'impression de servir de « cobayes ».

En 2023, la Commission de gestion (CGes) a constaté que le projet avait été amplement sous-estimé. Elle a critiqué, en particulier, la décision de privilégier un développement en interne. Elle a demandé qu'il soit renoncé à des solutions aussi risquées pour les futurs projets informatiques et elle a insisté pour que le Conseil-exécutif conserve la responsabilité du projet jusqu'à sa mise en œuvre complète.

En juillet 2025, les autorités cantonales ont été informées par les fournisseurs (Swisscom et Deloitte) de la cessation probable du développement de la base technique du système – SAP ICM. Elles ont alors annoncé une réévaluation du projet et envisagé d'examiner des solutions

alternatives, telles qu'une migration, afin de pouvoir tout de même réaliser le pont numérique vers le Ministère public.

Le 8 août 2025, il a été rapporté qu'un terme sera mis au développement du logiciel, ce qui compromettrait l'avenir du projet. Dans ces circonstances, le pont numérique entre la police et le Ministère public tombe à l'eau. Le Conseil-exécutif a souligné cependant que le système continuait de fonctionner, quand bien même de façon non optimale. Une réévaluation en profondeur a été annoncée.

Le Conseil-exécutif est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les options concrètes examinées actuellement par le Conseil-exécutif pour la future plateforme technique de NeVo/Rialto, sachant que le développement de la base SAP ICM sera probablement stoppé à l'avenir ?
2. Le remplacement intégral du système est-il envisagé, ou le Conseil-exécutif prévoit-il une migration technique de NeVo/Rialto ?
3. À quelle échéance une décision concernant l'orientation future du projet est-elle attendue ?
4. Quelles sont les étapes contraignantes fixées par le Conseil-exécutif pour la mise en place d'un pont numérique entre la police et le Ministère public ?
5. Quels sont les coûts additionnels estimés par le Conseil-exécutif pour la poursuite ou le remplacement de NeVo/Rialto ces cinq prochaines années ?
6. Quelles sont les ressources humaines prévues au sein de la Police cantonale et du Ministère public pour une migration éventuelle du système, et comment garantir qu'elle n'affectera pas le fonctionnement opérationnel ?
7. Quelles sont les mesures prises par le Conseil-exécutif pour éviter que des problèmes graves, pareils à ceux rencontrés lors de la mise en place, en 2022, ne se reproduisent lors d'un futur changement de système ou d'une migration ?
8. Comment le Conseil-exécutif sera-t-il en mesure de garantir que la solution retenue pourra compter sur un soutien technique à long terme (au-delà de 2033) ?
9. Sous quelle forme les utilisatrices et les utilisateurs finaux (police, Ministère public) seront-ils associés à l'avenir à l'évaluation, à la phase de test et à l'introduction d'une solution nouvelle ou adaptée ?
10. Lors de la mise en œuvre à venir, le Conseil-exécutif prévoit-il, afin de garantir la compatibilité et la durabilité, de recourir davantage à des solutions standard adoptées avec succès par d'autres cantons ou à l'échelon fédéral ?
11. Existe-t-il des possibilités de recours, pour éviter que le canton n'ait pas à supporter seul l'ensemble des dommages occasionnés par ce projet ?
12. Comment se fait-il que le Conseil-exécutif ait commis, il y a un an, une erreur manifeste d'appréciation, en croyant que l'achèvement du projet et la mise en service – de la « partie Rialto » en particulier – pourraient se dérouler sans embûches ? N'a-t-il jamais été question d'abandonner le projet ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond ci-après aux questions posées selon l'état des connaissances début octobre 2025. Des clarifications sont en cours pour déterminer la voie à adopter sur la base des différentes options possibles pour la suite. Plusieurs des questions posées sont liées à ce choix qui n'a pas encore été fait.

Le nouveau système de traitement des dossiers Rialto a été introduit en 2022 et a remplacé avec succès cinq systèmes à la Police cantonale. La police traite désormais ses dossiers de bout en bout dans un seul système, de l'enregistrement initial d'un cas à sa transmission à la justice. L'un des objectifs principaux de ce projet a donc été atteint.

1. *Quelles sont les options concrètes examinées actuellement par le Conseil-exécutif pour la future plateforme technique de NeVo/Rialto, sachant que le développement de la base SAP ICM sera probablement stoppé à l'avenir ?*

Selon les fournisseurs, le système actuel Nevo/Rialto R/3 devrait vraisemblablement pouvoir être utilisé jusqu'en 2035. Il reste donc suffisamment de temps pour trouver une solution afin de remplacer Rialto en temps voulu.

2. *Le remplacement intégral du système est-il envisagé, ou le Conseil-exécutif prévoit-il une migration technique de NeVo/Rialto ?*

Aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet. Du côté de la Police cantonale, on étudie la possibilité de continuer à exploiter Nevo/Rialto dans la version R/3, mais la migration technique sur S/4 demeure toutefois une option.

Le Ministère public étudie la possibilité de continuer avec le produit minimum viable Rialto-Ministère public utilisé actuellement et grâce auquel une partie du travail de masse est effectuée (en plus d'étudier l'option du projet S/4 et l'option de l'abandon du projet, qui signifierait la poursuite de l'utilisation de Tribuna et JUGIS).

3. *À quelle échéance une décision concernant l'orientation future du projet est-elle attendue ?*

Les décisions définitives devraient pouvoir être prises d'ici fin 2025, si toutes les informations nécessaires à cette fin sont disponibles.

4. *Quelles sont les étapes contraignantes fixées par le Conseil-exécutif pour la mise en place d'un pont numérique entre la police et le Ministère public ?*

Le pont numérique entre la police et le Ministère public demeure un objectif-clé. Il a déjà été mis en œuvre dans le domaine des amendes d'ordre, qui représentent un travail de masse (interface Rialto-Police cantonale au produit minimum viable Rialto-Ministère public). Le Ministère public traite ces affaires sous forme numérique, ce qui lui permet de gagner du temps, notamment en évitant de devoir ressaisir les données de chaque cas. Dans le cadre du réexamen du projet Nevo, il déterminera si l'exploitation du produit minimum viable doit être poursuivie dans l'éventualité où le volet du projet Rialto-Ministère public ne serait pas réalisable. La poursuite de la numérisation dépend notamment du projet Justitia 4.0 et de la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ ; RS 172.023), qui prévoient la poursuite de la numérisation du traitement des poursuites pénales dans l'ensemble du pays. Les étapes de ce projet n'étant pas

encore entièrement fixées, le Conseil-exécutif ne peut pas déterminer d'étapes contraignantes pour la mise en place du pont numérique ni formuler de demandes en sens à la justice.

5. *Quels sont les coûts additionnels estimés par le Conseil-exécutif pour la poursuite ou le remplacement de NeVo/Rialto ces cinq prochaines années ?*

Les conséquences sur les coûts d'exploitation font actuellement l'objet de discussions avec les fournisseurs. C'est un élément qui sera pris en compte dans le choix du nouveau système.

6. *Quelles sont les ressources humaines prévues au sein de la Police cantonale et du Ministère public pour une migration éventuelle du système, et comment garantir qu'elle n'affectera pas le fonctionnement opérationnel ?*

Les ressources nécessaires pour une éventuelle migration ont déjà été planifiées. Le Ministère public a indiqué les ressources correspondantes dans son rapport d'activité annuel. Une éventuelle migration du système pourrait être réalisée sans nuire à l'exploitation opérationnelle.

7. *Quelles sont les mesures prises par le Conseil-exécutif pour éviter que des problèmes graves, pareils à ceux rencontrés lors de la mise en place, en 2022, ne se reproduisent lors d'un futur changement de système ou d'une migration ?*

Cette question a été traitée de façon approfondie dans le cadre de l'examen mené par la Commission de gestion. De façon générale, il est prévu de renforcer le système de tests afin de vérifier que les composants logiciels répondent aux exigences. Il convient toutefois de noter que le fonctionnement de certains systèmes et applications ne peut être testé que dans le cadre d'une exploitation réelle. En introduisant une application déjà bien établie sur le marché, on réduit, voire supprime, le risque de survenance de problèmes graves. Mais au moment où les anciens systèmes avaient besoin d'être remplacés, les analyses de marché avaient démontré qu'il n'y avait aucune solution standard sur le marché.

8. *Comment le Conseil-exécutif sera-t-il en mesure de garantir que la solution retenue pourra compter sur un soutien technique à long terme (au-delà de 2033) ?*

Le cycle de vie d'une application est limité. En 2033, la Police cantonale utilisera Nevo/Rialto depuis onze ans. Dans le cadre d'une stratégie orientée sur le long terme, des analyses ont lieu régulièrement pour déterminer les modifications nécessaires. Elles permettent de garantir que les investissements soient effectués en tenant compte des cycles de vie. Selon les fournisseurs, Nevo/Rialto devrait pouvoir être utilisé jusqu'en 2035.

9. *Sous quelle forme les utilisatrices et les utilisateurs finaux (police, Ministère public) seront-ils associés à l'avenir à l'évaluation, à la phase de test et à l'introduction d'une solution nouvelle ou adaptée ?*

Les utilisatrices et utilisateurs finaux de la Police cantonale ont été associés à l'introduction de Nevo/Rialto dès la phase de test. Les mesures d'introduction – à savoir les offres de formation – ont été améliorées en fonction des expériences faites lors de l'introduction de Rialto. Dans le cas de l'introduction d'une solution nouvelle ou adaptée, ces expériences seront aussi prises en compte.

10. *Lors de la mise en œuvre à venir, le Conseil-exécutif prévoit-il, afin de garantir la compatibilité et la durabilité, de recourir davantage à des solutions standard adoptées avec succès par d'autres cantons ou à l'échelon fédéral ?*

Dans la mesure du possible, le canton de Berne choisit des solutions standard ou acquiert des ressources TIC en commun avec d'autres autorités, comme prévu par l'article 29 de l'ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111). La justice applique le même principe pour les applications spécialisées. Cependant, en 2015/2016, au moment où les anciens systèmes de gestion des dossiers de la Police cantonale avaient urgemment besoin d'être remplacés, il n'y avait aucune solution standard sur le marché, comme l'avait montré un appel d'offres qui n'avait donné aucun résultat.

Le Conseil-exécutif n'a pas connaissance, dans un autre canton, d'un pont numérique tel que celui mis en place dans le canton de Berne ou celui envisagé dans le cadre du projet Nevo.

11. Existe-t-il des possibilités de recours, pour éviter que le canton n'ait pas à supporter seul l'ensemble des dommages occasionnés par ce projet ?

Les possibilités contractuelles et juridiques en fonction du contrat et des paiements déjà effectués sont en train d'être examinées. L'objectif est de trouver une solution permettant au canton de limiter, le cas échéant, les dommages financiers, et de faire en sorte que les paiements effectués fournissent des résultats exploitables.

12. Comment se fait-il que le Conseil-exécutif ait commis, il y a un an, une erreur manifeste d'appréciation, en croyant que l'achèvement du projet et la mise en service – de la « partie Rialto » en particulier – pourraient se dérouler sans embûches ? N'a-t-il jamais été question d'abandonner le projet ?

Il n'était pas prévu que le produit SAP ICM ne dispose plus de sa propre feuille de route à moyen terme. La Police cantonale et le Ministère public en ont été informés par écrit en juillet 2025. Il s'agit d'une décision prise par SAP à propos de l'un de ses produits, ce que le Conseil-exécutif ne pouvait pas prévoir et sur quoi il n'a aucune influence.

Destinataire
– Grand Conseil